



Bulletin de préconisation n°7 du 14/06/24

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Fertilisation

Il est temps de continuer votre plan de fertilisation de vos vergers.

Irrigation

Pour raisonner la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les bulletins Eau'live 2024, disponibles sur [le site de France Olive](#), ou abonnez-vous gratuitement à [la lettre d'informations](#).

Concernant l'alimentation en eau des oliviers, l'efficacité de la pluie dépend principalement du cumul de pluie et de son intensité. Un cumul de pluie inférieur à 20 % de la demande climatique (ETP) ne bénéficiera pas aux oliviers. Plus la pluviométrie (mm d'eau) horaire est élevée, moins il y a de chances que l'eau s'infilte. D'autres facteurs entrent en jeu, notamment l'état hydrique du sol avant la pluie et sa gestion.

Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°7, une grande partie des secteurs de la zone oléicole va être impactée par des épisodes pluvieux ou orageux. Le risque est **faible** à **fort** selon les secteurs.

Si vous vous trouvez en situation de risque modéré à fort, il est recommandé de renouveler vos protections si les protections précédentes arrivent en fin d'efficacité ou ont été lessivées.

Mouche

Selon le BSV n°7, vous pouvez préparer vos pièges (piégeage massif ou suivi de population) et les installer. Dans les secteurs les plus précoces (zones littorales et/ou variétés précoces), les olives vont bientôt être attractives pour les mouches. En fonction de votre secteur et de la précocité de votre verger, il est possible que vos olives soient attractives dans les jours qui viennent : Si vous capturez des mouches et que vos olives sont attractives (longueur >0,8 cm), il est temps de protéger votre verger.

Teigne de l'olivier : D'après le BSV n°7, on observe très peu de dégâts sur fleurs par la génération anthophage. Les papillons de teigne adultes (qui vont donner la génération carphage en pondant sur les petits fruits) sont en plein vol sur une majorité des secteurs. Le risque est **faible** à **modéré** sur les parcelles avec des vols d'adultes et quelques dégâts. Surveillez vos vergers. Vous ne pouvez plus utiliser de solutions à base de *Bacillus Thuringiensis* (Bt), qui visent les jeunes larves (premiers stades larvaires) à la floraison.

Cochenilles : D'après le BSV n°7, des foyers de cochenilles (Coccidae : *Saissetia oleae*, *Filippia follicularis* et Diaspididae : *Aspidiotus nerii*) sont toujours présents sur certaines parcelles du secteur toulonnais et des Alpes-Maritimes. Vous ne pouvez plus traiter car les stades sont trop avancés.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Fertilisation

Vous pouvez continuer votre plan de fertilisation.

La fertilisation au sol doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation par micro-aspiration est en marche pour permettre la solubilisation et la diffusion des engrais dans le sol. Attention cependant à ne pas les appliquer avant de fortes pluies (plus de 50 mm) pour éviter tout lessivage des engrais. Des pluies de plus de 50 mm ont été enregistrées sur certains secteurs : les apports ont été lessivés et doivent être renouvelés.

Pensez à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre.

Privilégiez des apports en foliaire ou par fertirrigation :

- car des épisodes pluvio-orageux sont prévus sur certains secteurs de la zone oléicole (risque de lessivage des engrais au sol)
- les éléments apportés par ces voies sont directement assimilables par les arbres.

Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°1 du 22 mars 2024](#) !



Maladies du feuillage (œil de paon et cercosporiose)

Climat

Quelques pluies parfois orageuses ont été enregistrées dans les secteurs du Nyonsais, des Alpilles, du Var et du Vaucluse.

Une majorité des secteurs du bassin oléicole va être concernée par des pluies et/ou des orages.

Observations

D'après le BSV n°7, de nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon continuent d'être observées. Des symptômes de cercosporiose sont toujours observés. La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas une absence de maladie (cf [BSV n°1 2024](#)).

Rappel œil de paon : Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables (température douce et humidité) sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois.

Rappel cercosporiose : Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées.

Préconisations

D'après le BSV n°7, le risque est **faible à fort**. Le risque est **fort** sur les parcelles présentant des symptômes récents de maladies du feuillage et où les conditions seront favorables aux nouvelles contaminations (pluie ou orages et/ou forte humidité). Le

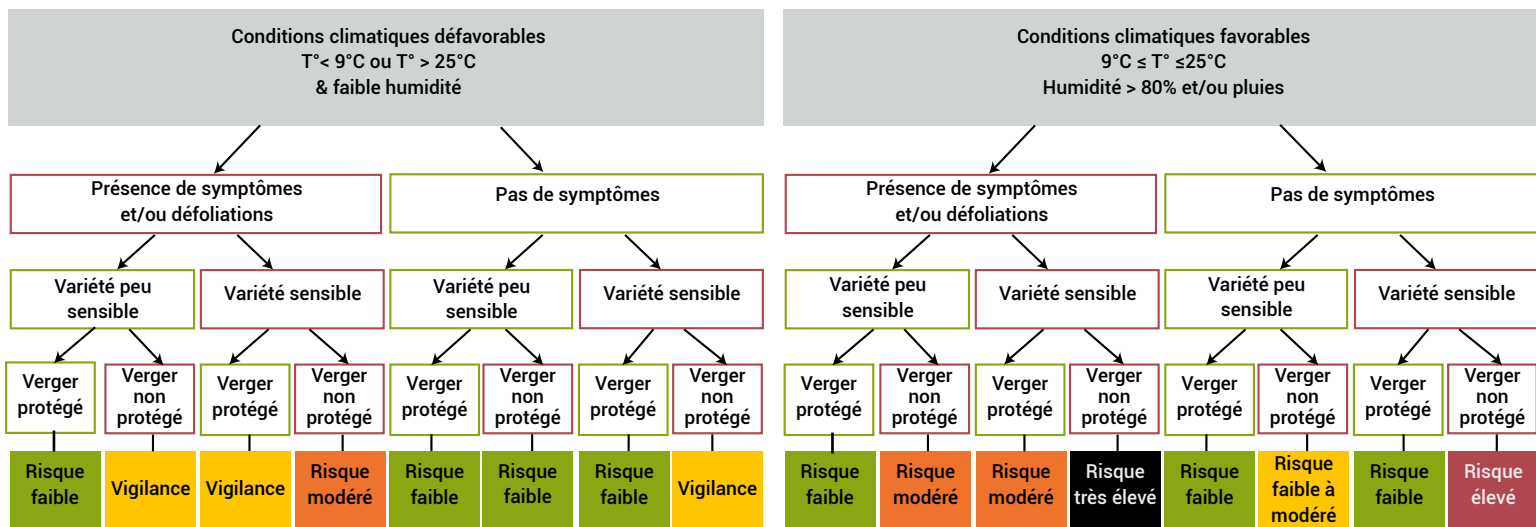
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

risque est **modéré** sur les parcelles avec des conditions annoncées favorables aux contaminations et ne présentant pas de symptômes récents. Le risque est **faible** si les conditions annoncées ne sont pas favorables aux contaminations (pas de pluie ou d'orage, peu ou pas d'humidité au verger).

Pour évaluer le risque dans vos parcelles, vous pouvez vous aider du diagramme suivant :



Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, des mesures prophylactiques sont à mettre en oeuvre :

- Limiter l'humidité en taillant et en gérant l'environnement de vos vergers (entretien des haies par exemple) ;
- Favoriser le renouvellement du feuillage (en adoptant une fertilisation et une irrigation adaptées)

Si toutefois une intervention est nécessaire, le bon réglage de votre pulvérisateur est indispensable pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement.

Au vu du risque annoncé, il est nécessaire de mettre en place une protection uniquement si :

- votre verger n'est plus protégé (lessivage ou fin d'efficacité de la protection précédente) et vous observez des sorties récentes de symptômes.

OU

- votre verger n'est plus protégé et des épisodes contaminants sont annoncés sur votre secteur.

Si vous vous trouvez dans une de ces situations, il est conseillé d'agir avant les prochaines précipitations. Si des épisodes orageux sont annoncés dans votre zone, privilégiez l'utilisation de produits à base de dodine (non lessivables, utilisables jusqu'au stade BBCH 89).

Surveillez les prochains épisodes contaminants pour renouveler vos protections en amont. Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants grâce au modèle Oeil de paon en téléchargeant l'application Oléiculteur ici <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'Infolive n°1 2024 et le cahier de l'oléiculteur 2024.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations**.



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°7, la croissance des olives a débuté. Elle progresse rapidement dans les secteurs précoces (zones littorales et/ou variétés précoces). Dans ces secteurs, les olives vont devenir attractives pour la mouche dans les jours qui viennent.

Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez évaluer :

- L'activité de la mouche (présence/absence/pic d'activité) grâce à la mise en place d'un suivi des populations (piégeage) ;
- L'attractivité de vos olives à la mouche (début lorsque la longueur de l'olive est au moins égale à 0,8cm).

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de capture par jour des relevés de pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Piégeage

Vous pouvez dès maintenant préparer votre matériel de piégeage (piégeage massif et/ou suivi de population) et l'installer dans vos vergers (phéromones, plaques engluées, bouteilles trouées, phosphate d'ammonium, ...).

Vous pouvez consulter le site de France Olive pour vous aider dans la fabrication et la mise en place des « pièges bouteilles » utilisés dans le piégeage massif ([Piégeage massif de la mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#)).

Stratégies de lutte contre la mouche

Sur les secteurs précoces et/ou avec variétés précoces, les olives vont devenir attractives dans les jours qui viennent. **Si votre risque est élevé (captures de mouches et olives attractives)**, il est fortement conseillé de positionner un traitement pour

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



protéger votre récolte. Plusieurs méthodes de lutte sont envisageables.

- Barrière minérale

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
SOKALCIARBO WP BAIKAL WP	100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	50 kg/ha (1 ^{ère} application) 30 kg/ha (renouvellement)	6	Renouvellement à 30 kg/ha tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent. Limite à 210 kg/ha/an
SURROUND WP CROP PROTECTANT	95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques	30kg/ha	1 (stade BBCH min : 75 – max : 81)	
ARGICAL PRO ARGI NATURE	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	30 kg/ha	6	

D'autres barrières minérales sont autorisées comme substance de base. Pour plus d'informations, [consultez le cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Il est conseillé de coupler les premières applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le [cahier de l'oléiculteur 2024](#) et sur <https://ephy.anses.fr/>.

Attention, certaines barrières minérales sont vendues comme protection solaire et seraient « implicitement » utilisables comme barrière physique sur la mouche. Ces barrières ne sont pas homologuées contre la mouche.

- Stratégie aduicide

Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
Lambda-cyhalothrine 100 g/L	0,11 L/ha	2	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles
Deltamethrin 15 g/L	0,083 L/ha	3	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles et ne pas appliquer lorsque les adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.
Spinosad 240 mg/L	1,2 L/ha	4 (Stade BBCH : Min 71 et max pour olives vertes : 80 et max pour olives noires : 85)	AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles. Ne pas cibler plus de 2 générations/ an. Intervalle de 7 jours min entre les applications

Pour plus d'informations, [consultez le cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Teigne de l'olivier

Observations

D'après le BSV n°7, la génération anthophage n'a occasionné que très peu de dégâts sur fleurs. Le vol des adultes qui donneront la génération carpophage après ponte sur les petits fruits est en cours sur une majorité des secteurs.

Évaluation du risque

D'après le BSV n°7, le risque est **faible** à **modéré**.

Vous pouvez consulter [le replay et les présentations du Webinaire sur la teigne de l'olivier sur le site de France Olive](#).

Préconisations

Ce n'est plus le moment pour les traitements au *Bacillus Thuringiensis* (Bt) qui visent les jeunes larves (premiers stades larvaires) pendant la floraison.

Il est possible d'appliquer de la Lambda cyhalothrine contre les papillons qui pondent sur les petits fruits en cas pression particulièrement intense mais ce type de traitement a des répercussions particulièrement fortes sur les insectes utiles. La génération anthophage n'ayant pas été très importante nous ne conseillons pas d'appliquer ce traitement.